

ZNT

## La FNSEA et JA vont « bloquer durablement les principales stations d'épuration »

© 14/01/2020 | 🧑 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

Face à « un gouvernement totalement muet » sur leur demande de « moratoire » quant à l'application des ZNT aux abords des habitations, les deux syndicats agricoles FNSEA et JA comptent bloquer « dans les prochains jours » les stations d'épuration. « Tant que nous n'avons pas de réponses claires, les élus vont conserver leurs déchets », explique-t-on à la FNSEA.



Les  
représentants  
de la FNSEA  
lors de la  
conférence  
de rentrée  
2020 du  
syndicat,  
mardi 14  
janvier :  
(de g. à d.)  
Patrick  
Bénézit,  
Daniel Prieur,  
Jérôme  
Despey,  
Christiane  
Lambert,  
Henri Biès-  
Péré, Eric  
Thiroin et  
Henri  
Brichart.  
(©Terre-net  
Média)

**F**ini les blocages de périphériques et autres rocades ou les sit-in devant les préfetures. La **FNSEA** et **Jeunes agriculteurs** projettent de bloquer, « dans les prochains jours » et « de manière durable », les **stations d'épuration** « les plus emblématiques » de France.

Depuis les annonces, le 20 décembre dernier, puis la publication des textes, fin décembre, sur des **interdictions d'épandages de produits phytos** à proximité des habitations et lieux de vie, **le dossier des ZNT est une pilule qui ne passe pas**, tant auprès des syndicats agricoles que des agriculteurs.

Ce que dit le [décret sur les zones de non-traitement près des habitations](#)

Les leaders de la FNSEA, qui présentaient leurs traditionnels vœux à la presse mardi 14 janvier, ont rappelé leur « stupéfaction » et leur « incompréhension totale » à l'égard des annonces gouvernementales sur ce dossier. « Pourquoi devrions-nous appliquer ces règles dès le 1er janvier, alors que les **possibilités de réduire les distances** à 5 voire 3 mètres ne sont pas définies ? (...) Sans réponse sur l'application des chartes, sur les éléments d'équivalence, sur le principe de réciprocité en matière de règles d'urbanisme, nous ne pouvons pas appliquer ce décret au 1er janvier. **Nous demandons un moratoire d'application jusqu'à ce que toutes les modalités d'application soient connues** », a insisté Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA.

Ces modalités ne semblent pas prêtes d'être connues à court terme : l'Anses a été missionnée pour évaluer, non pas seulement certains dispositifs de buses anti-dérives, mais tous les moyens disponibles pour limiter la dérive des produits de traitement. Or une telle évaluation devrait être prise en compte dans les **chartes départementales**.



ZNT - « *Sans réponse positive du @gouvernement, nous reprendrons nos actions syndicales dans les prochains jours avec le blocage des stations d'épuration. L'Etat ne peut ignorer notre demande de moratoire et doit des réponses au monde agricole sidéré* » @JeromeDespey [pic.twitter.com/YcZnE3kak1](https://pic.twitter.com/YcZnE3kak1)

— La FNSEA (@FNSEA) January 14, 2020

## Refuser les déchets « de ceux qui doivent donner des réponses »

En ciblant les stations d'épuration, il s'agit, pour les deux syndicats, de refuser l'**épandage des boues d'épuration** dans les champs. « Ceux qui nous imposent des contraintes vont aussi conserver leurs déchets », a poursuivi Jérôme Despey. « Qui va donc assumer les boues de stations d'épuration des citadins ? Pour l'instant, c'est un service rendu gratuitement par les agriculteurs. Mais puisque nous sommes rejetés et que le dialogue a été rompu par des maires, y compris par des maires qui n'ont pas voulu jouer leur rôle de médiateur », les municipalités vont devoir gérer seules ce qui représente un million de tonnes de matières sèches en volume par an, a expliqué la présidente du syndicat Christiane Lambert.

À lire aussi >> [Paroles de lecteurs : Levée de boucliers contre les ZNT !](#)

Plus tôt dans la matinée, le ministre de l'agriculture Didier Guillaume avait fait part de son impuissance, à propos de l'application de ces zones de non-traitement. Le ministre a évoqué le conseil d'État qui a « imposé » au gouvernement de « mieux protéger les riverains », lors de la conférence de presse de présentation du Sabn de l'agriculture.

« Il est exact que l'État a été [contraint] par le Conseil d'Etat de modifier la réglementation pour le 26 décembre (...) en revanche, sur la manière de le faire, il y avait plein de possibilités », a réagi Eric Thirouin, secrétaire général adjoint de la FNSEA.

Envoyer les boues d'épuration dans des stations de traitement a un coût 10 à 20 fois supérieur pour les collectivités par rapport à l'épandage par les agriculteurs, selon le syndicat. Les blocages envisagés « devraient rapidement gêner les collectivités », estime Jérôme Despey.

Environ 73 % des boues d'épuration produites en France – de l'ordre de 730 000 t sur un volume total d'un million de tonnes de matière sèche – sont épandus sur les terres agricoles, sur une surface estimée entre 750 000 à 800 000 ha (soit de l'ordre de 3 % de la SAU française).